



Monsieur,

Tout me confirmant au lieu exprimé par votre Circulaire
Du 29 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ce qui
suit concernant le culte de la Sainte Vierge à Prospode.

1^{re} Confrérie Du Rosaire.

Voici ce qui se lit au titre du seul Registre que j'ai trouvé
de cette Confrérie : « La tradition unanime de la paroisse
atteste que la Confrérie Du saint Rosaire y était
établie de temps immémorial avant la Révolution,
et à perpétuité. En y arrivant, en 1819, j'ai trouvé
les listes des confrères depuis 1808 inclusivement.
Les listes primitives et les brefs de l'établissement de
la Confrérie, ont été perdus pendant la Révolution.
Depuis mon arrivée, j'ai inséré ceux dont les noms
existent. — Le 8^{bre} 1819.

J. J. Corne D^t de Prospode. »

Le 4 octobre 1819, Monsieur Gravreau, concernant
quelque doute sur l'existence régulière de cette Confrérie,
adressa, ad cautelam, une lettre au bonne fortune, à M.
Perrot, Recteur, en le nommant Directeur. Dès mon
entrée dans la Paroisse, j'ai dissimulé et obtenu la
même pourvoir. Ainsi cette Confrérie est instituée
et marche régulièrement.

Vous avez, dans l'Eglise paroissiale, une sainte Vierge
à M. D. Du Rosaire. C'est une merveille de sculpture.

230091207
assez intéressant, mais défigurée par une décoloration et un badigeon-
nage de mauvais goût.

2^o Confrérie de St. B. Du mont. Cassel.
Elle a été instituée, à perpétuité, le 2^e du mois d'août
1812. par Monseigneur Gravenau.

3^o Le Mois de Marie est établi à Bospoden
depuis 1849. Les exercices, qui se font le soir, de 7^h 1/2 à
huit heures, sont suivis par un assez grand concours de
fidèles.

Voilà, Monseigneur, tout ce que j'ai pu découvrir,
touchant le culte de Marie, dans ma paroisse, où, d'ailleurs,
il n'existe aucun monument ancien, ni aucune particularité
digne d'appeler l'attention, et où les vieux livres ont disparu
pendant la Révolution.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de votre Grandeur

Le très humble et obéissant serviteur

J. P. de Vaux, S.^r,
à Bospoden.